



Collectif VAN [www.collectifVAN.org](http://www.collectifVAN.org)  
Vigilance Arménienne contre le Négationnisme

[Accueil](#) | [Tout savoir sur VAN](#) | [Salle de Presse](#) | [Actions VAN](#) | [News](#) | [Agenda](#) | [Photothèque](#) | [Contactez-nous](#)

Déclarations de Nicolas Sarkozy et de l'Union pour un Mouvement Populaire (UMP) - I  
Publié le : 27-02-2012



*Le Collectif VAN a essayé de répertorier les déclarations des personnalités politiques. En cas d'erreur ou d'omission, merci de les signaler à : [contact@collectifvan.org](mailto:contact@collectifvan.org) en indiquant le lien de la source à mentionner impérativement.*

**Union pour un Mouvement Populaire (UMP)**

\*\*\*\*\*

**1) Déclarations de Nicolas Sarkozy**

**sur le génocide arménien, sur le négationnisme, sur la loi pénalisant la négation du génocide arménien**

\*\*\*\*\*

Collectif VAN

(Vidéo La France Forte)

**Vidéo : Discours de Nicolas Sarkozy à Toulon**

Positionnez le curseur de 38:55 à 44:57

**Extraits :**

*"Je veux rendre hommage à tous nos concitoyens issus de l'immigration qui, depuis des générations jusqu'à aujourd'hui ont fait tant d'efforts pour s'intégrer et pour prendre en partage l'identité de la France.*

*Je veux rendre hommage à tous ceux qui sont originaires d'un autre pays, d'un autre continent et qui ont versé leur sang pour la France, parce qu'ils regardaient la France comme leur seconde patrie et qu'ils ont transmis à leurs enfants cet attachement à cette terre qui est désormais la leur pour toujours. C'est parce qu'ils ont respecté la France que je veux que les étrangers d'aujourd'hui, que nous accueillons, la respectent avec la même ferveur que ceux d'hier.*

*La République ne doit pas attiser la concurrence des mémoires, mais la République doit être attentive aux blessures du passé qui font encore souffrir ceux qui les portent en eux.*

*Je pense aux Harkis, à l'égard desquels la France a une dette, parce qu'elle les a abandonnés alors qu'ils nous avaient choisis. Voilà ma vérité de la France.*

*Mais je pense aussi aux rapatriés qui ont été chassés de leur terre natale et dont la blessure ne se refermera jamais. Je pense à tous ceux qui gardent au fond d'eux-mêmes le souvenir indicible des persécutions et des génocides. La République doit panser leurs blessures. J'ai voulu la condamnation du génocide arménien et de la négation de ce génocide. La France a des principes, la France est du côté des victimes, pas des bourreaux.*

*J'ai voulu dire à l'Algérie qu'il y a une histoire collective et que personne ne peut reprocher à ce grand peuple et à ce grand pays d'avoir voulu l'indépendance. Personne. Mais qu'il y a aussi des histoires familiales personnelles et quand l'histoire collective vient briser l'histoire familiale c'était le devoir de la République française d'aider davantage ceux qui étaient brisés dans leurs familles par l'histoire collective. Voilà ce que je pense au fond de mon cœur.*

*Que m'on comprenne bien. Jamais vous ne me verrez reprocher aux uns d'avoir voulu l'indépendance. Je suis trop attaché au droit à l'autodétermination de chaque peuple, mais je dis, quand des Harkis avaient choisi la France, il fallait les accueillir ici et on n'aurait jamais dû les laisser là-bas. Je le dis parce que je le pense.*

*Si j'avais été de ces Pieds Noirs comme l'on disait, trois, quatre générations nées sur la terre d'Algérie, j'aurais bien sûr compris la logique de l'histoire collective. Mais j'aurais pleuré en quittant ma terre natale et j'aurais espéré dans la République qui m'accueillait, pour qu'elle m'accueille mieux, davantage et qu'elle reconnaisse ma souffrance, ma blessure et ma peine.*

*Et si j'avais dû laisser mes parents et mes grands-parents dans le cimetière chrétien ou dans le cimetière juif d'Alger, j'aurais laissé une partie de mon cœur là-bas, ce n'est faire injûre à personne, et certainement pas aux Algériens, que de dire qu'à l'époque, la République française n'a pas accueilli comme il se devait les Français qui avaient beaucoup souffert dans leur histoire familiale et dans leur histoire personnelle. Et moi je n'en ferais jamais et je le dis ici. J'avais dit à Nice déjà ce que j'en pensais. Jamais je n'en ferais le reproche à nos amis algériens, car le problème des Français, c'était pas le problème de l'Algérie, c'était le problème de la République française.*

*Quand j'ai dit à la Turquie, grand pays, ami de la France, regardez votre histoire en face, ce n'est pas pour lui donner des leçons, mais je lui ai dit, on est un grand pays quand on reconnaît ses erreurs. La France l'a fait.*

*Le génocide arménien, la contestation du génocide arménien n'est acceptable pour personne. Je me mets à la place de ces 500 000 Arméniens de France, dont les grands-parents et les parents sont venus, pourchassés qu'ils étaient, accueillis sur le territoire de la République.*

*Un génocide de 1915 qu'on vient encore à contester en 2012. Je me mets à leur place. Il ne peut pas y avoir de pardon quand il n'y a pas de reconnaissance de la souffrance, de la blessure.*

*La République doit toujours panser les blessures et c'est pour ça qu'elle est la République. C'est en tous cas l'idée que je m'en fais."*

Retranscription Collectif VAN - [www.collectifvan.org](http://www.collectifvan.org)

### **Nicolas Sarkozy à la Turquie : "Regardez votre histoire en face"**

-----  
20 Minutes

03/05/2012 à 16h27

*"Il ne peut pas y avoir de pardon quand il n'y a pas de reconnaissance de la blessure. La République doit toujours panser les blessures. Je veux rendre hommage à tous ceux qui ont choisi la France, qui travaillent dur pour élever leurs enfants. La République leur a fait la promesse de l'égalité, elle doit la tenir".*

*"La République ne doit pas attiser la concurrence des mémoires" mais ne pas oublier "les souffrances du passé". Il pense aux Harkis, pour qui la France a une "dette". Aux "rapatriés dont la blessure ne se refermera jamais", ceux qui ont vécu "un génocide", énumère-t-il, citant le génocide arménien. "La France a des principes, elle est du côté des victimes, pas des bourreaux".*

### **Présidentielle: Le discours de Nicolas Sarkozy à Toulon**

#### **Déclaration de M. Nicolas Sarkozy, candidat à l'élection présidentielle, sur la campagne électorale et son projet pour la France, à Cernay (Haut-Rhin) le 25 avril 2012**

-----  
"Dernièrement, j'ai fait quelque chose qui me tenait énormément à cœur. J'ai voulu réparer l'injustice faite aux Harkis qui avaient choisi la France et que la France a laissé tomber. J'ai voulu parler à la mémoire de ceux qu'on appelait « les pieds noirs ». Je l'ai fait en disant le sens de l'histoire collective, oui, mais ça concerne aussi les Alsaciens, parce que l'Alsace, c'est la France et que la France est une communauté de territoires, de personnalités différentes qui mettent tout ça en partage ! J'ai voulu dire que, naturellement, que l'Algérie avait le droit d'être indépendante, franchement, c'était le sens de l'histoire, que personne ne peut contester ce sens-là ! Mais que ce sens de l'histoire collective venait briser des histoires familiales et individuelles et que nous devons les réparer, les secourir, les encourager.

J'ai voulu, hier encore, devant les Arméniens de France, tous les héritiers de ces Arméniens apeurés, qui, au début du 20ème siècle, après le génocide – car, ce fut un génocide – qui ont trouvé refuge en France, accueillis par la France, j'ai voulu dire que nous étions de leur côté et pas du côté d'un négationnisme qui serait inacceptable. C'est la France forte.

Déclaration de M. Nicolas Sarkozy, candidat à l'élection présidentielle, sur la campagne électorale et son projet pour la France, à Cernay (Haut-Rhin) le 25 avril 2012

-----  
Élysée.fr

Mardi 24 avril 2012

*"Je voudrais vous parler très librement d'un sujet extrêmement sérieux, sur lequel on a entendu tant d'approximations, tant d'erreurs, tant de choses fausses.*

*Je voudrais le faire en tant que chef de l'Etat, pas en tant que candidat, et je voudrais dire, d'ailleurs, que les idées que je vais défendre, sont des idées qui, me semble-t-il, sont partagées bien au-delà des frontières partisans. C'est à ce niveau que je veux me placer, et pas à un autre, si vous me le permettez.*

*D'abord, je voudrais vous dire, mes chers compatriotes, combien j'ai été bouleversé par mon voyage d'Etat à Erevan et par la visite du mémorial.*

*Je voudrais dire à tous ceux qui n'ont pas fait ce voyage, qui n'ont pas vu ce que j'ai vu, qui n'ont pas entendu ce que j'ai entendu, qu'ils ne peuvent pas comprendre la mémoire de cette douleur indicible pour tous les Arméniens, où qu'ils existent, où qu'ils vivent dans le monde.*

*Je vous l'avoue, Messieurs les Présidents, avoir vu ce mémorial, avoir été sur la Place de France à Erevan n'a pas changé le fond de ce que je pensais, mais a rendu encore plus forte ma détermination. Sans doute voyez-vous, et voyais-je, les choses de trop loin, mais il est une mémoire qui n'est jamais éloignée tant elle est douloureuse. Il y a une mémoire qui ne s'efface jamais parce que de génération en génération, on se transmet la souffrance, on se transmet la peur, on se transmet la peine. En allant à Erevan, j'ai compris ce que ressentaient des millions d'Arméniens en pensant à ce génocide, parce que j'imaginai que chacun se mettait à la place de ses grands-parents, de ses ancêtres, et se disait : comment aurais-je réagi moi-même ? Et en allant à ce mémorial, en même tant que bouleversé, j'ai été fier, fier que la France, la France de cette époque, ait été si généreuse pour accueillir des Arméniens persécutés. Je me suis dit : cette France-là, c'est la France éternelle, celle qui a su faire sa place à tous ceux qui étaient pourchassés.*

*J'espère que vous ne m'en voudrez pas, mais pour parler des questions de mémoire, je ne veux pas simplement parler de la question arménienne et du génocide, je veux dire qu'il n'y a pas de grand pays dans le monde qui n'ait le courage de regarder son passé. La marque d'un grand pays, ce n'est pas le nombre de ses habitants, ce n'est pas la puissance de son économie, c'est la lucidité dont chaque pays, petit, moyen ou grand, est capable de faire preuve à l'endroit de son Histoire.*

*Voyez-vous, Messieurs les Présidents, mes chers Compatriotes, je ne compare nullement. Mais quand j'ai voulu dire à nos compatriotes harkis que la France avait fauté parce qu'ils avaient choisi la France et que la France les avait abandonnés et que c'était la faute de la France, je n'ai pas comparé, car les douleurs ne se comparent pas. Je n'ai pas hiérarchisé, j'ai simplement voulu montrer à d'autres pays, dont la Turquie, que la France demandait à la Turquie de faire ce qu'elle faisait pour elle-même : revisiter son passé. On n'est pas faible quand on regarde son histoire.*

*Vous savez, Messieurs les Présidents, mes chers compatriotes, combien j'aime mon pays, notre pays. Vous savez combien je me sens éloigné de la repentance et combien je trouve injuste les mises en cause systématiques de la Nation française. Mais quand il y a une faute, c'est la force de la France de la reconnaître, et vous savez pourquoi ? Parce que tant que l'on ne reconnaît pas la faute, on ne peut pas pardonner la faute. Le pardon est impossible lorsque la faute est contestée et qu'elle n'est pas reconnue.*

*Reconnaître nos erreurs, c'est permettre le pardon. Je le dit à l'endroit de ce grand pays, de cette grande nation qu'est la Turquie. La France ne donne de leçon à personne, la France dit seulement que chacun dans le monde a un devoir. Je pense profondément que chaque Arménien ne sera apaisé avec cette souffrance qu'il reçoit en héritage que le jour où plus personne de sensé ne pourra la contester et la mettre en cause.*

*Je pense que pour chacun d'entre vous, le souvenir, l'affection, les photos, les récits, sont comme des brûlures, des blessures qui se ravivent mais qui sont rendues insupportables quand il y a contestation de cela.*

*Je pense que pour chacun d'entre vous, le souvenir, l'affection, les photos, les récits, sont comme des brûlures, des blessures qui se ravivent mais qui sont rendues insupportables quand il y a contestation de cela.*

*La France - je n'étais pas au gouvernement - a reconnu qu'il y avait un génocide, le monde entier reconnaît que ce fut un génocide. Ce ne furent pas des dommages de guerre parmi d'autres, ce n'étaient pas des déplacés parmi d'autres, c'étaient des Arméniens exterminés parce qu'ils étaient Arméniens.*

*Tous les historiens le savent, et je comprends ce qu'il peut y avoir de blessant que de dire, 'convoquons une commission d'historiens pour trancher un problème qui a été déjà tant de fois tranché'. Aurait-on l'idée de dire à nos compatriotes juifs que l'on veut une commission d'historiens pour savoir malheureusement si cette ignominie de la Shoah a existé en Europe ? Ce serait blessant, ce serait inacceptable, ce serait intolérable.*

*Alors, ce génocide est reconnu et voilà maintenant que se pose la question du négationnisme. Je veux, cette fois-ci, m'en expliquer avec vous, de la même façon qu'après la tragédie de Montauban et de Toulouse, j'ai pris et défendu certaines positions. Naturellement, je ne compare pas, naturellement je ne mets pas sur le même plan, je veux simplement vous dire une chose, mes chers compatriotes, c'est qu'il y a des propos qui ne sont pas des opinions. Que la démocratie, ce n'est pas d'autoriser n'importe qui à dire n'importe quoi sans respect pour les victimes. La démocratie, ce n'est pas cela. La démocratie est en droit d'exiger que l'on ne tienne pas des propos offensants par rapport aux valeurs de la République et par rapport aux victimes.*

*Je n'ai pas voulu entendre le témoignage du père d'un tueur parce qu'il était offensant pour la mémoire des victimes et pour leur famille. Et je dis de la même façon, sans mettre sur le même plan les choses, que la contestation d'une vérité qui est celle du génocide, est inacceptable sur le territoire de la République française.*

*Naturellement, j'ai eu contre moi bien des oppositions, - certaines que je peux comprendre, et je ne prétends pas défendre une vérité - d'autres qui sont plus inacceptables. Qui, par exemple, peut croire que l'interdiction d'un négationnisme d'Etat ferait interdiction à des historiens ou à des intellectuels de faire leur travail ? Qui peut penser une chose pareille ? Qui peut imaginer qu'en France, on empêche un historien ou un chercheur de*

*chercher ou de travailler ? Faut-il être d'une singulière mauvaise foi pour tenir des propos de la sorte !*

*Mais je veux, au-delà de la communauté arménienne de France, dire à tous ceux qui ont eu à souffrir dans leur mémoire : regardez bien les Arméniens de France, ce qu'on leur fait ou ce qu'on accepterait qu'on continue à leur faire, un jour on pourrait le faire à d'autres.*

*Parce que la souffrance et la mémoire ne sont que la propriété des Arméniens. On a toujours un Arménien plus Arménien que d'autres, et on peut, dans une longue liste, dire : « puisqu'on a contesté ce génocide, alors on pourra en contester d'autres. »*

*Il s'agit donc de savoir ce que veut la République française. Est-ce qu'elle a des principes, est-ce qu'elle a des valeurs ? Moi, je pense qu'elle a des valeurs et qu'elle doit affirmer des principes.*

*En tant que chef de l'Etat, je dois m'incliner devant la décision du Conseil Constitutionnel, mais je ne m'incline pas devant mes convictions, donc j'en fais le serment devant vous : le texte a été annulé malgré le vote courageux de parlementaires de tous bords, eh bien, un nouveau texte sera présenté dès le mois de juin. Pourquoi faire cela ? Pour une chose : parce que c'est juste, et qu'on a toujours raison d'être juste.*

*Je voudrais terminer en vous disant une chose : j'étais au camp de Rivesaltes, j'ai parlé à la mémoire des Harkis, d'une certaine façon des pieds-noirs, et j'ai essayé de le faire sans blesser nos amis algériens qui avaient le droit de se battre pour une Algérie indépendante et j'ai été impressionné par le sens de la responsabilité avec lequel ils ont accepté la décision de la France et les propos du président de la République.*

*J'espère qu'un jour, et j'en suis sûr, dans les profondeurs de la société turque, il y aura des hommes et des femmes qui se diront « on est un grand pays parce qu'on n'a pas peur de regarder notre passé, on est un grand pays parce qu'en reconnaissant la faute de nos ancêtres, on autorise le pardon de nos contemporains. »*

*Vive la République et vive la France."*

Discours de M. le Président de la République à l'occasion de la cérémonie de commémoration du 97ème anniversaire du Génocide arménien

L'Indépendant

15/04/2012

S'appuyant sur la reconnaissance à peine faite, au nom de la France, de la «dette morale à l'endroit de nos compatriotes harkis» qui participe du «même raisonnement que la reconnaissance du génocide arménien», le candidat Sarkozy a évoqué les drames de Toulouse et Montauban.

Une fin de campagne très (a)droite

Le Point

29/03/2012

*"J'ai pris cet engagement et le tiendrai. C'est mon devoir de président de la République de protéger les citoyens français qui sont menacés par le négationnisme"*

*"Le gouvernement travaille déjà à la mise au point d'un nouveau projet de loi (...) le texte pourra être adopté dès le début de la prochaine législature", ajoute-t-il, précisant que "bien entendu, ce texte prendra en compte la décision du Conseil constitutionnel".*

Sarkozy et Hollande confirment vouloir punir la négation du génocide arménien

Europe1

7 mars 2012

*"Qui nie un génocide, qui efface un peuple de l'Histoire, qui tait un crime contre l'Humanité porte atteinte à l'Humanité tout entière"*

*"Malgré la décision du Conseil constitutionnel, je ne me résigne pas", a dit Nicolas Sarkozy. "La communauté arménienne comme les autres a le droit d'être protégée du négationnisme par la loi. J'ai donc demandé au gouvernement de préparer un nouveau texte, je peux vous assurer de ma volonté de le faire aboutir. Je renouvelle cet engagement solennel devant vous."*

Génocides: Sarkozy veut déposer un autre texte

Elysée.fr

28-02-2012

*Nicolas Sarkozy mesure l'immense déception et la profonde tristesse de tous ceux qui avaient accueilli avec reconnaissance et espoir l'adoption de cette loi destinée à les protéger contre le négationnisme qui représente non seulement une insulte à la mémoire des victimes et à la dignité de leurs descendants, mais aussi une menace contre notre communauté nationale. Comme il l'a dit au Mémorial du génocide arménien, le président de la République considère que le négationnisme est intolérable et doit à cet égard être sanctionné. Il rencontrera prochainement les représentants de la communauté arménienne de France.*

Négationnisme : communiqué de la Présidence de la République

Le Monde.fr | 28.02.2012

*"Le président de la République a pris acte de la décision" et "mesure l'immense déception et la profonde tristesse de tous ceux qui avaient accueilli avec reconnaissance et espoir l'adoption de cette loi destinée à les protéger contre le négationnisme".*

Le Conseil constitutionnel censure la loi sur le génocide arménien

FTVi

25/01/2012

*"Le génocide des Arméniens est une réalité historique. Le négationnisme collectif est pire encore que le négationnisme individuel. On est toujours beaucoup plus fort quand on regarde son histoire. Si la Turquie ne le faisait pas, alors sans doute faudrait-il aller plus loin".*

La loi sur le génocide arménien, manœuvre électoraliste ?

Elysée.fr

23 décembre 2011

*La France définit souverainement sa politique. La France ne demande pas l'autorisation. La France a des convictions. Les droits de l'homme, le respect de la mémoire. Il y a 10 ans, la France a voté une loi reconnaissant le génocide arménien. 1 500 000 Arméniens massacrés. La question, aujourd'hui, pour le Parlement, était de savoir si la reconnaissance de ce génocide devait impliquer que ceux qui le contestent puissent avoir à en rendre compte. C'est ce qu'il a été décidé par l'Assemblée Nationale. La France a des principes, voyez-vous Monsieur. Elle porte un message : chaque pays doit faire l'effort de revisiter son passé. La France ne donne de leçons à personne, mais la France n'entend pas en recevoir.... il y a des principes, il y a des convictions. Je respecte les convictions de nos amis turcs, un grand pays, une grande civilisation. Ils doivent respecter les nôtres.*

Génocide arménien : déclaration de Nicolas Sarkozy sur France2

LE MONDE | 22.12.2011

*"Le négationnisme collectif est pire encore que le négationnisme individuel", avait déclaré le président de la République à la sortie du Musée du génocide, sur les hauteurs d'Erevan, la capitale arménienne. "Si la Turquie ne regarde pas son histoire en face, il faudra sans doute aller plus loin", avait ajouté M. Sarkozy.*

Les députés pénalisent la négation des génocides

RIA Novosti

7 octobre 2011

*"Si la Turquie revisitait son histoire, la regardait en face, avec ses ombres et ses lumières, sa reconnaissance du génocide serait suffisante"*

Sarkozy invite Ankara à reconnaître le génocide arménien

Élysée.fr

7 octobre 2011

*"C'est dans les terribles épreuves du siècle passé qu'a fini de se nouer l'amitié indéfectible entre l'Arménie et la France. Au lendemain de la première entreprise d'extermination de l'histoire moderne, des dizaines de milliers d'Arméniens ont cherché et trouvé refuge en France. Ils y ont trouvé dans la France une seconde patrie, sans jamais oublier l'Arménie. La France a reconnu la sentence de mort décrétée alors contre tout un peuple en l'appelant par son nom, le seul nom possible, le génocide, un génocide. Ici à Erevan, je veux dire à la Turquie qu'elle doit regarder son histoire en face. Il n'y a que les grands pays qui sont capables de regarder leur histoire en face, et la réconciliation ne peut se faire qu'à ce prix.... Le temps est venu de concrétiser l'espérance qu'avait fait naître, Monsieur le Président, dans le monde entier la signature des protocoles entre l'Arménie et la Turquie.*

*...La France sera à vos côtés, et redoublera d'efforts pour vous aider à trouver un règlement juste, durable, pacifique. Aucun pays, mieux que la France, ne comprend ce que représente pour l'Arménie le Haut-Karabagh. Aucun pays, plus que la France, ne mesure le poids de la Turquie dans la mémoire collective arménienne.*

*Mais aucun pays ne sait davantage que la France, mes chers amis, qu'il n'est de blessure si vive qui ne puisse être guérie, qu'il n'est de fossé si profond entre deux peuples qui ne puisse être comblé. C'est le chemin que la France a emprunté avec l'Allemagne après 1945, alors que le souvenir de l'occupation et des atrocités de la guerre était encore si douloureux. C'est sur les ruines du conflit le plus meurtrier de l'Histoire qu'a été renouée l'amitié entre deux peuples, le peuple allemand et le peuple français. Une amitié qui est aujourd'hui plus que jamais le pilier de l'Europe. Il aura fallu la vision d'hommes d'exception, le général de Gaulle et le chancelier Adenauer, pour que soit scellée la réconciliation entre la France et l'Allemagne. Arméniens, Azerbaïdjanais, Turcs, c'est ce chemin qu'il vous faut à votre tour emprunter. Il n'y en a pas d'autres. C'est le chemin de la paix. Je sais que le peuple arménien en a la volonté, et que son Président en a l'étoffe. C'est ce même message de paix que je porterai tout à l'heure à Bakou et que j'adresserai aux dirigeants turcs."*

Sarkozy demande à la Turquie de reconnaître le génocide arménien

**Sur les relations franco-arméniennes**

Élysée.fr

7 octobre 2011

*"Depuis toujours, mes chers amis, l'Arménie est dans le cœur des Français, nos deux pays, l'Arménie et la France, se ressemblent. L'Arménie, comme la France, est riche d'une histoire deux fois millénaire, et l'Arménie comme la France est attachée à sa culture. Elle revendique une identité qui s'est forgée dans les épreuves de l'Histoire et c'est dans l'adversité que Français et Arméniens se sont le mieux révélés, et qu'ils ont découvert une force en eux qu'ils ne soupçonnaient même pas. Les liens entre la France et l'Arménie sont enracinés dans la longue durée. La Chrétienté, les Croisades appartiennent à notre histoire commune. Le dernier roi d'Arménie se trouve aux côtés des rois de France dans la basilique de Saint-Denis. Le Collège arménien, inauguré par Lamartine, est aujourd'hui encore, à Sèvres, un lieu de référence pour l'enseignement de l'arménien en Europe. Au XIXe siècle, l'élite arménienne a été formée à Paris..."*

Sarkozy demande à la Turquie de reconnaître le génocide arménien

**sur la loi des Harkis**

Marianne2

11 Mars 2012

*« Les harkis ont le droit à ce respect, à cette reconnaissance, et ont le droit qu'on leur dise qu'à l'époque, les autorités françaises ne se sont pas bien comportées à l'endroit de ceux qu'elles auraient dû protéger. »*

Marianne2.fr; Nicolas Sarkozy

**Sur l'entrée de la Turquie à l'UE**

Libération

18.04.2012

Nicolas Sarkozy s'y est toujours opposé, considérant avec l'UMP que «*ce pays qui ne fait pas partie de l'Europe*».

La politique étrangère ne fait pas campagne

-----

Nouvel Obs

17-04-2012

*"C'est une question très importante qui appelle une réponse nette : nous le devons aux Français comme aux Turcs. Ma position est claire et n'a pas varié : la Turquie n'a pas vocation à entrer dans l'Union européenne. Sa vocation historique et géographique, c'est d'être un pont entre deux mondes, deux continents. C'est pourquoi je souhaite que l'Union européenne et la Turquie renforcent leurs relations, qui sont déjà très étroites, car c'est leur intérêt bien compris. Mais l'entrée de la Turquie dans l'Union européenne serait une erreur."*

TURQUIE. Ce qu'en disent les candidats

-----

Nouvel Obs

24-04-2012

*"Il faut que l'Europe ait des limites. Il y a des pays, comme la Turquie, qui n'ont pas vocation à entrer dans l'Union européenne" (...) "Il y a l'héritage de la chrétienté, dont nous n'avons pas à nous excuser [que ne partage pas la Turquie]"*

**Pourquoi Nicolas Sarkozy veut un débat sur l'international**

-----

Le Monde

10.04.2009

*"J'ai toujours été opposé à cette entrée [de la Turquie dans l'Union européenne] et je le reste"*

Entrée de la Turquie dans l'UE : ceux qui sont pour, ceux qui sont contre

\*\*\*\*\*

## **2) Déclarations de l'UMP et des responsables de l'UMP**

**sur le génocide arménien, sur la loi pénalisant la négation du génocide arménien**

-----

**Valérie Boyer**

Le Meilleur de Marseille

28-03-2012

*Déniant avoir voulu faire une loi mémorielle l'élue marseillaise assure poursuivre l'action « pour que les Français puissent être protégés du délit de négationnisme ». Au passage, elle dénonce « l'ingérence hallucinante » de la Turquie dans le débat français, les pressions sur les parlementaires et les acteurs économiques. Et elle ne cache pas son hostilité à l'entrée de ce pays dans l'Union européenne, « parce que la Turquie, ce n'est pas l'Europe », assène-t-elle. Ce qui se discute mais le temps étant compté ce débat a été renvoyé à une prochaine fois.*

Valérie Boyer ne désarme pas

-----

**Emmanuelle Haziza, candidate UMP pour les législatives à Villeurbanne**



Lyon Passion

05-03-2012

*"S'agissant spécifiquement du génocide de 1915, j'ai eu l'occasion de me rendre à Erevan, en Arménie, au mémorial, et de prendre la mesure d'une horreur que plus personne ne peut nier. Il est dommage sinon triste que les autorités nationales turques ne soient pas encore prêtes à reconnaître ce génocide perpétré à l'époque de l'Empire Ottoman. La reconnaissance d'un génocide n'est pas la repentance d'un Etat, qui depuis 1915 a changé, mais un devoir de mémoire indispensable"*

Emmanuelle Haziza

-----

**Patrick LABAUNE** Député de la Drôme

NAM

3 mars 2012

"Après le rejet décevant par le Conseil Constitutionnel de la loi visant à pénaliser le Génocide arménien, Patrick LABAUNE, Député de la Drôme, fervent défenseur de la cause arménienne tant au niveau local que national, a immédiatement cosigné la proposition de résolution, qui va être présentée par son collègue Député Richard MALLIE, visant à réaffirmer la lutte de la France contre la contestation de l'existence des génocides. "

"Chaque Français doit être considéré et respecté. Il est donc nécessaire et légitime que l'Assemblée nationale réaffirme sa volonté de lutter contre le racisme et notamment contre la contestation de l'existence des génocides."

Le Député Patrick Labaune co-signe la nouvelle résolution Mallié

-----

**Le secrétaire général de l'UMP, Jean-François Copé**

Le Monde

29.02.2012

*"Compte tenu que sur ce point, il y a vraiment une attente forte, qu'elle correspond aussi aux valeurs universelles de la France, le président a dit que l'on allait étudier un nouveau texte, c'est ce que nous ferons afin de tenir compte des réserves du Conseil constitutionnel".*

*« Il faudrait "attendre la prochaine législature" pour un nouveau texte législatif contre la négation du génocide arménien, après la censure constitutionnelle de mardi, le parlement interrompant ses travaux."Le problème, c'est que malheureusement, les travaux du parlement sont achevés et nous n'avons pas la possibilité d'inscrire ce texte à l'ordre du jour ».*

Le nouveau texte sur le génocide arménien attendra la prochaine législature

-----

**Jean-Claude Gaudin, président du groupe UMP au Sénat**

Public Sénat

29.02.2012

*"La décision du Conseil constitutionnel s'impose, elle ne nous fait pas plaisir, mais nous l'attendons".*

*"Nous avons vu avec les experts de nos groupes au Sénat que la proposition de loi ne franchirait pas la barrière du Conseil si celui-ci était saisi, et nous avons même eu peur qu'il s'en prenne aussi à la loi Gayssot (réprimant la négation du génocide juif) et à la loi de 2001 reconnaissant le génocide arménien".*

*"Le président de la République a pris des engagements et il est clair qu'il nous faudra revenir là-dessus. Mais, en toute chose, il faut du temps".*

*"Si les associations favorables à cette volonté de punir la négation du génocide arménien nous avaient laissé plus de temps, nous serions arrivés à convaincre. Mais la précipitation avec laquelle cela a été demandé au président de la République a fait que nous avons ce résultat aujourd'hui. Je le regrette car j'ai toujours défendu la reconnaissance du génocide arménien".*

*"Je dis aux associations arméniennes qu'il faut nous laisser du temps et que ce n'est pas en nous pressant que nous arriverons à régler ces problèmes de manière satisfaisante".*

Génocide arménien: Gaudin (UMP) regrette "la précipitation" du vote

-----  
NAM

28 février 2012

*« L'annulation de la loi sur la pénalisation de la négation des génocides reconnus par la loi est une très grande déception pour les Français d'origine Arménienne et plus généralement pour l'ensemble des Français défenseurs des droits de l'Homme. »*

Valérie Boyer « Je ne renoncerais pas ! »

-----  
Le Monde

28.02.2012

*"Les victimes de la Shoah sont protégées des actes de négationnisme, alors que les victimes et les descendants de victimes de 1915 ne le sont pas. Cette discrimination est intolérable"*

Valérie Boyer

-----  
Yahoo!

28 févr. 2012

*"Je suis triste, mais je reste déterminée parce que je pense que de toute façon il faudra de nouveau refaire ou représenter quelque chose"*

La loi sur les génocides censurée, Sarkozy veut un nouveau texte

-----  
Le Monde

28.02.2012

*"La vérité historique" ne pouvait être établie "en aucun cas par la loi".*

**Les députés UMP Michel Diefenbacher et Jacques Myard**

-----  
**Philippe Dallier, sénateur UMP de la Seine-Saint-Denis**

Public Sénat

Le 28.02.2012 à 20:05

*« J'ai voté ce texte de bon cœur. Ce qui me surprend, c'est la décision du Conseil Constitutionnel. En fait, elle aurait pu être beaucoup plus large que cela parce que la question de fond, est de savoir, si on peut inscrire dans la loi, ce que certains considèrent relever de l'histoire. Certains craignaient que le Conseil Constitutionnel, ne remonte jusqu'à la loi Gayssot de 2001. Sur la pénalisation de la Shoah, mais le Conseil Constitutionnel, s'est arrêté au texte qui vient d'être adopté. J'ai l'impression qu'on est entre deux eaux et que la question sera probablement à nouveau posée »*

Loi sur le génocide arménien retoquée : entre « soulagement » et « surprise », au Sénat

-----  
**Lionel Tardy**

Twitter

28 Févr 12

Le député UMP Lionel Tardy (signataire de la saisine)... Le Conseil Constitutionnel censure la loi punissant la contestation de génocide arménien "*même pas surpris*"

Twitter: Lionel TARDY

---

### **Yves Jégo**

Twitter

28 Févr 12

*"Cette loi était une erreur"*

Twitter: Yves Jégo

---

### **Alain Fouché**

La Nouvelle République

27/01/2012

*" Je m'oppose au texte sur la négation du génocide arménien "*

*« Les historiens sont unanimes : ce sujet ne relève en aucun cas des parlements qui n'ont pas à dicter ce que doit être l'histoire de leur pays et, a fortiori, des autres pays. Leur mission est de légiférer pour le temps présent et c'est largement suffisant. »*

Le sénateur UMP de la Vienne Alain Fouché

---

FTVi

25/01/2012

*"On ne peut pas faire deux poids deux mesures sur la question des génocides. C'est vraiment un débat de fond. Lorsque vous vous retrouvez chaque année, lors des commémorations, devant des centaines d'Arméniens qui vous expliquent les atrocités que leurs parents ou grands-parents ont vécues, c'est poignant, cela vous touche, et vous êtes forcément plus attentifs".*

La loi sur le génocide arménien, manœuvre électoraliste ?

---

### **Lionnel Luca**

Le Huffington Post

24/01/2012

Lionnel Luca, figure du collectif, lui aussi opposé au texte sur la pénalisation de la négation des génocide, s'est toutefois déclaré opposé "*à un recours de la Droite populaire*" en raison de "*l'attitude scandaleuse du gouvernement turc*".

Génocide arménien: pourquoi ils sont contre la loi

---

### **Patrick Ollier, ministre chargé des Relations avec le Parlement**

France-Soir

23/01/12 - 18h13

Patrick Ollier a appelé le Sénat à *« lutter contre le poison négationniste » en adoptant ce texte. « Ce n'est que de cela dont il s'agit et uniquement de cela ».*

*« Cette proposition de loi participe d'un mouvement généralisé de répression des propos racistes et xénophobes.*

Elle n'est pas une loi mémorielle »

Génocide arménien : Ollier dénonce "le poison négationniste"

-----  
**Roger Karoutchi**

Sénat.fr

23.01.2012

"Le Parlement français a voté la reconnaissance de deux génocides : la Shoah, voilà plus de vingt ans, et le génocide arménien, voilà plus de dix ans. Mais la négation de ces deux génocides n'est pas sanctionnée de la même manière.

Alors qu'il est passible de condamnations pénales de contester de manière outrancière la Shoah,...

... la négation du génocide arménien ne fait l'objet d'aucune sanction. Où est l'équité ?

Dès lors que les deux génocides ont été reconnus, il faut les traiter de la même manière.

À défaut, on créerait une hiérarchie entre les génocides, en autorisant la contestation de l'un et pas celle de l'autre. Aujourd'hui, il y a manifestement une anomalie. Soit il ne fallait pas voter la reconnaissance des deux génocides, soit il faut sanctionner leur négation de la même manière".

Sénat : Séance du 23 janvier 2012 (compte rendu intégral des débats)

-----  
**Bruno Gilles**

Sénat.fr

23.01.2012

*"Nous avons légiféré sur deux génocides, la Shoah et le génocide arménien. Le premier a été assorti d'un dispositif pénal, l'autre non. Cette hiérarchie de génocide est insupportable en raison de la discrimination qu'elle opère entre les victimes et à l'égard de notre conscience. Pouvons-nous admettre que soit instaurée une graduation dans la reconnaissance de semblables tragédies, dans notre compassion, selon tel ou tel génocide, et dans la condamnation de leur négation ?"*

Sénat : Séance du 23 janvier 2012 (compte rendu intégral des débats)

**Philippe Meunier**

-----  
**Patrick Ollier**

Sénat.fr

23.01.2012

*"Le négationnisme est l'insulte suprême à la mémoire collective que nous avons en partage. Il balaye les souffrances des peuples et condamne les victimes à l'oubli. Ceux qui encouragent cet oubli ne font qu'attiser des haines qui auraient pu et dû s'éteindre avec le temps. En matière de génocides, de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité, l'oubli est une insulte au passé. Il entrave la réflexion, le pardon, la guérison des plaies les plus profondes. Il interdit l'accomplissement du deuil".*

*"Cette proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale le 22 décembre dernier, vise à réprimer la contestation ou la minimisation outrancière des deux génocides à ce jour reconnus comme tels par la loi, à savoir la Shoah par la loi dite « Gayssot » du 13 juillet 1990 et le génocide arménien par celle du 29 janvier 2001.*

*Or seule la négation de la Shoah est pénalement réprimée, et le dispositif pénal qui sanctionne la négation du génocide juif n'est pas applicable à d'autres génocides. Est-ce normal ?"*

Sénat : Séance du 23 janvier 2012 (compte rendu intégral des débats)

-----  
**Benoist Apparu**

TF1

23 décembre 2011

*"Je ne suis jamais convaincu par les lois qui criminalisent l'histoire. J'ai été député de 2007 à 2009, je ne suis pas convaincu que j'aurais voté cette loi. Ce n'est jamais aux hommes politiques de faire l'histoire."*

LCI - Benoist Apparu est l'invité politique de Guillaume Roquette

-----  
**Valérie Boyer** (Bouches-du-Rhône (8ème circonscription))

Assemblée Nationale

22 décembre 2011

*"...La France possède une longue histoire avec le peuple arménien. Nicolas Sarkozy disait récemment : « L'Arménie est une sœur pour la France. » Nos relations vont au-delà de l'amitié. Ces liens très forts qui nous unissent, conjugués à la présence d'un grand nombre de Français d'origine arménienne dans l'hexagone, expliquent pourquoi nous sommes un moteur sur ces questions en Europe. Les 600 000 Français d'origine arménienne, qui ont toujours témoigné un profond respect et une fidélité sans faille à la République, aspirent à vivre en toute quiétude et sérénité dans leur pays, la France. Or les manifestations négationnistes sur la voie publique, les destructions de monuments commémoratifs et la diffusion de propos révisionnistes dans la presse et sur internet se multiplient en toute impunité sur le territoire français.... J'ai ici à votre disposition une liste non exhaustive de nombreux actes négationnistes et profanatoires commis ces dix dernières années en France, auxquels s'ajoutent en permanence, sur les réseaux Facebook et Twitter, sur YouTube et autres publications de presse en langue française, des contestations souvent insultantes à l'égard des victimes du génocide arménien. Ces actes bafouent la mémoire des victimes du génocide arménien et ajoutent de la douleur à celle déjà existante pour ces Français. Pour eux, je réclame la protection de la République contre cette insupportable agression morale. À partir du moment où la loi Gayssot pénalise la négation de la Shoah et que la France a reconnu un deuxième génocide, celui des Arméniens de 1915, il est parfaitement normal que la négation de ce dernier soit également sanctionnée. J'insiste sur le fait que nous ne sommes pas dans un débat mémoriel mais sur une loi de coordination. Grâce à la reconnaissance du génocide arménien par la France, nous avons franchi une première étape dans la voie du deuil. Avec la pénalisation de sa négation, qui empêche que certains puissent nier en toute impunité sur le territoire français les horreurs de 1915, le deuil pourra s'accomplir pleinement. Pour la mémoire des 1,5 millions d'Arméniens qui ont été massacrés ou déportés en 1915 – soit les deux tiers de la population arménienne vivant dans l'Empire ottoman à l'époque –, mais également pour leurs familles, pour leurs descendants, j'espère que nous irons au bout et que nous montrerons que la France reste à jamais le pays des droits de l'homme.*

Assemblée nationale, XIIIe législature, Session ordinaire de 2011-2012

-----  
 Assemblée Nationale

22 décembre 2011

*La négation des génocides, c'est la prolongation de la composante du crime, et c'est pourquoi il ne s'agit pas non plus d'une loi de circonstance, comme Renaud Muselier l'a montré, mais d'une loi qui fait l'unité nationale. Il est normal et légitime que des voix divergentes s'expriment : cela prouve que nous sommes dans un grand pays démocratique. Ce débat se déroule dans la dignité et la mesure.*

*Voter cette loi n'est pas un acte mémoriel, mais un acte politique fort. M. Estrosi a brillamment rappelé qu'une loi dépourvue de sanction consent par avance à sa violation et qu'il faut confier à la justice le droit de protéger les plus faibles. L'Assemblée s'honore, comme l'a dit M. Souchet, à prolonger ce combat. M. Raoult nous l'a rappelé, c'est le chemin de l'honneur et de la fidélité que nous suivons. Sur les bancs de l'opposition, je note qu'il a été dit que le négationnisme n'est pas une simple opinion, qu'il faut le combattre par la force de la loi et que ceux qui revendiquent la liberté de douter sont des imposteurs et des usurpateurs. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire de légiférer aujourd'hui."*

Assemblée nationale, XIIIe législature, Session ordinaire de 2011-2012

-----  
**Renaud Muselier** (Bouches-du-Rhône (5ème circonscription))

Assemblée Nationale

22 décembre 2011

*Permettez-moi de reprendre quelques extraits de mon intervention d'il y a dix ans : « Comment passer sous silence la première grande tragédie du xxe siècle ? Comment rester insensible à l'évocation de ces faits*

historiques qu'aujourd'hui plus personne ne songe à contester ? [...] En 1915, au cœur des dernières convulsions de l'Empire ottoman, le jeune gouvernement turc décide, par un acte prémédité, de rayer de la carte la population arménienne, alors majoritaire dans les provinces orientales de l'Empire. [...] Cette déportation à grande échelle s'achève par l'extermination de 1 500 000 personnes. [...] Les témoignages oculaires et les récits des survivants convergent pour démontrer qu'il s'agit réellement d'un génocide perpétré contre le peuple arménien par le gouvernement ottoman. [...]

« Pourquoi le Parlement français tient-il, par un texte de loi, à reconnaître ce génocide ? Cette reconnaissance, c'est d'abord un geste d'amitié envers ce peuple qui a souffert dans sa chair et qui a été privé d'une partie de ses racines. En effet, ce ne sont pas uniquement des morts que l'on déplore, ce sont aussi l'élimination d'une culture et la destruction d'une civilisation. C'est également une affaire de dignité. [...]

« Loin de moi l'idée d'imputer une responsabilité quelconque aux dirigeants actuels de la Turquie dans les massacres perpétrés en 1915. Toutefois, il s'agit de condamner ces actes de barbarie et d'en obtenir la reconnaissance. Nous demandons l'affirmation de la vérité au regard de l'histoire. [...] En reconnaissant comme tel le premier génocide du xx<sup>e</sup> siècle, la France montre qu'elle n'oublie pas sa vocation sacrée de patrie des droits de l'homme. En votant ce texte, nous nous montrons dignes et respectueux de nos écharpes tricolores. »

Assemblée nationale, XIII<sup>e</sup> législature, Session ordinaire de 2011-2012

-----  
**Richard Mallié** (Bouches-du-Rhône (10<sup>ème</sup> circonscription))

Assemblée Nationale

22 décembre 2011

*"La communauté arménienne n'a pas été épargnée au cours du xx<sup>e</sup> siècle et ses descendants, nos compatriotes, continuent de porter les stigmates de cette souffrance. Tant que cette loi ne sera pas définitivement votée, notre devoir de parlementaires ne sera pas entièrement accompli. En effet, nous avons tous un devoir de responsabilité vis-à-vis de la communauté arménienne. Aussi bien à droite qu'à gauche, nous avons pris des engagements pour que la négation du génocide arménien soit pénalement réprimée en France.*

*Le Président de la République s'est rendu récemment en Arménie, il a visité le musée du génocide et le mémorial, et a planté un arbre à la mémoire des victimes, comme le veut la tradition. Il a montré toute l'affection et l'empathie qu'il a pour l'Arménie autant que pour la communauté arménienne de France.*

*Au nom de tous ceux qui ont souffert, de ceux qui ont payé le prix fort, nous devons aujourd'hui être fermes et décidés vis-à-vis de ceux qui ne respectent pas la loi française."*

Assemblée nationale, XIII<sup>e</sup> législature, Session ordinaire de 2011-2012

-----  
**Henri Jibrayel** (Bouches-du-Rhône (4<sup>ème</sup> circonscription))

Assemblée Nationale

22 décembre 2011

« *« Il faut sauver les Arméniens ! », s'écria Jaurès le 3 novembre 1896 pour condamner un drame abominable. Malgré ces formidables mots prononcés devant les représentants de la nation, des mots qui auraient dû les alerter, les Arméniens allaient souffrir jusqu'en 1915. On trouve déjà trace dans les rapports internationaux rédigés pendant la guerre de la mention de « génocide ». Leurs auteurs décrivent – c'est la qualification juridique même du génocide – le caractère systématique du programme de suppression des Arméniens.*

*En 1914, on assiste à la déportation de toutes les populations civiles arméniennes vers les déserts de Syrie pour de prétendues raisons de sécurité. La destination réelle de ces populations, ce sera en fait la mort ! Durant la Première Guerre mondiale, 1,5 million d'Arméniens ont été tués sur place ou sont morts au cours de leur déportation, soit les deux tiers de la population arménienne vivant dans l'Empire ottoman.*

*Le génocide et sa négation ont été des réalités trop longtemps niées. Je voudrais rappeler ici combien de fois j'ai été choqué d'entendre des personnes contester, en toute impunité, jusque sur le territoire français, l'horrible réalité du génocide arménien. La Turquie de 1915 a été le théâtre d'une extermination méthodique et planifiée du peuple arménien. Depuis le grand procès de Nuremberg, ces actes ont un nom : génocide. Il n'est pas acceptable que de tels actes soient encore niés et leur négation impunie.... Une fois encore, pour tous mes amis arméniens, je me réjouis de ce texte et ne ferai que mon devoir en lui apportant mon approbation, avec une pensée pour Hrant Dink.»*

Assemblée nationale, XIII<sup>e</sup> législature, Session ordinaire de 2011-2012

**Christian Estrosi** (Alpes-Maritimes (5ème circonscription))

Assemblée Nationale

22 décembre 2011

*« L'histoire du peuple arménien se confond aujourd'hui avec la nôtre. C'est pourquoi nous devons être encore plus fiers d'être Français en votant le présent texte. En aucun cas, ce débat ne doit être interprété comme une offense au peuple turc. Ce nouveau millénaire doit être l'occasion pour les peuples qui se sont déchirés de se réconcilier. C'est notre tâche, c'est le rôle de la France. Je suis convaincu qu'aujourd'hui, en rendant sa dignité au peuple arménien, nous contribuons à cette indispensable entreprise de réconciliation. »*

Assemblée nationale, XIIIe législature, Session ordinaire de 2011-2012

\*\*\*\*\*

### **3) Liste des députés UMP qui ont voté pour la loi de pénalisation de la négation des génocides**

#### **Pour**

Valérie BOYER, Patrick Devedjian, Renaud Muselier, Richard Mallié, Roland Blum, Christian Estrosi, Patrice Calmégane, M. Jean-Marc Roubaud, Patrice Calmégane, Geneviève Levy, Josette Pons, Eric Raoult, Patrick Labaune, Patrice Martin-Lalande, Gérard Manuel, Étienne Mourrut, Jean-Pierre Nicolas, Éric Raoult, Jacques Remiller, Jean-Marie Sermier, Fernand Siré, Guy Teissier, Michel Terrot, Dominique Tian, René-Paul Victoria, Patrick Beaudouin, Bérengère Poletti, André Santini, Michèle Tabarot, Jean-Claude Flory, Jean-Christophe Lagarde, Bernard Deflesselles, Dominique Dord, Jacques Myard, Henri Jibrayel

#### **Liste des députés UMP qui ont voté contre la loi de pénalisation de la négation des génocides**

#### **Contre**

Jacques Myard, Lionel Tardy, Michel Diefenbacher, Jean-Philippe Maurer, Christian Jacob et Jean Bardet, Jean-Luc Reitzer, Françoise Hostalier

#### **Liste des députés UMP qui n'ont pas voté la loi de pénalisation de la négation des génocides**

#### **N'ont pas pris part au vote**

Christian Vanneste, Hervé de Charette

#### **Abstention**

Axel Poniatowski, Bernard Accoyer

\*\*\*\*\*

### **4) Liste des sénateurs UMP qui ont voté pour la loi de pénalisation de la négation des génocides**

Groupe Union pour un Mouvement Populaire (132)

#### **Pour - 57**

MM. Pierre André, René Beaumont, Mme Natacha Bouchart, M. Joël Bourdin, Mme Marie-Thérèse Bruguière, MM. François-Noël Buffet, François Calvet, Christian Cambon, Jean-Pierre Cantegrit, Gérard César, Pierre Charon, Jean-Pierre Chauveau, Philippe Dallier, Francis Delattre, Gérard Dériot, Mme Marie-Hélène Des Esgaulx, MM. Alain Dufaut, Louis Duvernois, Hubert Falco, Mme Jacqueline Farreyrol, MM. Michel Fontaine, Jean-Paul Fournier, Pierre Frogier, Yann Gaillard, René Garrec, Jean-Claude Gaudin, Bruno Gilles, Mme Colette Giudicelli, MM. Michel Houel, Alain Houpert, Mme Christiane Hummel, M. Benoît Huré, Mlle Sophie Joissains, Mmes Chantal Jouanno, Christiane Kammermann, MM. Roger Karoutchi, Marc Laménie, Mme Élisabeth Lamure, MM. Robert Laufoaulu, Daniel Laurent, Antoine Lefèvre, Philippe Leroy, Philippe Marini, Pierre Martin, Mme Colette Mélot, MM. Alain Milon, Philippe Nachbar, Louis Nègre, Jackie Pierre, Louis Pinton, René-Paul Savary, Michel Savin, Bruno Sido, Abdourahamane Soilihi, François Trucy, Hilarion Vendegou, René Vestri

#### **Liste des sénateurs UMP qui ont voté contre la loi de pénalisation de la négation des génocides**

#### **Contre - 19**

MM. Philippe Bas, Claude Belot, Pierre Bordier, Alain Chatillon, Serge Dassault, André Dulait, Ambroise Dupont,

André Ferrand, Alain Fouché, Patrice Gélard, Jean-Jacques Hyst, Gérard Larcher, Jean-René Lecerf, Dominique de Legge, Jean-Louis Lorrain, Roland du Luart, Christian Poncelet, Jean-Pierre Raffarin, André Villiers

### **Abstentions - 10**

MM. Raymond Couderc, Éric Doligé, Mme Marie-Annick Duchêne, MM. François Grosdidier, Jean-François Mayet, Albéric de Montgolfier, Mmes Sophie Primas, Catherine Procaccia, MM. Bernard Saugey, André Trillard

### **N'ont pas pris part au vote - 46**

M. Charles Guené, Président de séance, MM. Gérard Bailly, Christophe Béchu, Michel Bécot, Joël Billard, Jean Bizet, Jean-Noël Cardoux, Jean-Claude Carle, Mme Caroline Cayeux, MM. Marcel-Pierre Cléach, Christian Cointat, Gérard Cornu, Jean-Patrick Courtois, Mme Isabelle Debré, M. Robert del Picchia, Mme Catherine Deroche, MM. Philippe Dominati, Michel Doublet, Jean-Paul Emorine, Louis-Constant Fleming, Bernard Fournier, Christophe-André Frassa, Mme Joëlle Garriaud-Maylam, MM. Jacques Gautier, Alain Gournac, Francis Grignon, Pierre Hérisson, Jean-François Humbert, Mme Fabienne Keller, MM. Jacques Legendre, Jean-Pierre Leleux, Jean-Claude Lenoir, Claude Léonard, Michel Magras, Philippe Paul, François Pillet, Xavier Pintat, Rémy Pointereau, Ladislas Poniatoski, Hugues Portelli, André Reichardt, Bruno Retailleau, Charles Revet, Mmes Esther Sittler, Catherine Troendle, M. Jean-Pierre Vial

\*\*\*\*\*

### **5) Liste des députés et sénateurs UMP qui ont saisi le Conseil Constitutionnel pour faire invalider la loi de pénalisation de la négation des génocides.**

#### **51 Députés :**

Jacques Myard, Michel Diefenbacher, Jean-Paul Anciaux, Jean Bardet, Jean-Louis Bernard, Marc Bernier, Claude Birraux, Bruno Bourg-Broc, Loïc Bouvard, Yves Bur, Gilles Carrez, Pascal Clément, François Cornut-Gentille, Olivier Dassault, Jean-Pierre Decool, Lucien Degauchy, Sophie Delong, Paul Durieu, Cécile Dumoulin, Marie-Louise Fort, Yves Fromion, Jean-Paul Garraud, Claude Gatignol, Hervé Gaymard, Franck Gilard, Jean-Pierre Gorges, François Goulard, Arlette Grosskost, Michel Heinrich, Antoine Herth, Françoise Hostalier, Denis Jacquat, Yves Jégo, Jacques Lamblin, Laure de la Raudière, Jacques Le Guen, Jean-François Mancel, Alain Marty, Jean-Philippe Maurer, Jean-Claude Mignon, Pierre Morange, Jean-Marc Nesmes, Michel Piron, Didier Quentin, Michel Raison, Jean-Luc Reitzer, Jean-Marie Rolland, Daniel Spagnou, Eric Straumann, Lionel Tardy, André Wojciechowski.

#### **18 Sénateurs :**

Alain Chatillon, Christian Cointat, André Dulait, Alain Fouché, Christophe-André Frassa, René Garrec, Patrice Gélard, François Grosdidier, Jean-Jacques Hyst, Fabienne Keller, Jean-René Lecerf, Jean-Louis Lorrain, Roland du Luart, François Pillet, Christian Poncelet, Hugues Portelli, Jean-Pierre Vial, André Villiers.

### **[Retour à la rubrique](#)**

CollectifVAN.org, 2004-2006

[Accueil](#) | [Tout savoir sur VAN](#) | [Salle de Presse](#) | [Actions VAN](#) | [News](#) | [Agenda](#) | [Photothèque](#) | [Contactez-nous](#)

**Fermer la fenêtre**